

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal
12 décembre 2022
Date de convocation
6 décembre 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, Mme D. BOURMAUD, Mme C. MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

Mme L. THILL à Mme M.A. GUEDES
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF à P. HASPOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Mesdames Sylvie QUESSAUD et Mathilde BRIAND, Adjointes administratives, ont été nommées auxiliaires à ladite secrétaire pour cette séance.

66.12.2022

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il revient au Maire de présider cette commission qui est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission est chargée aux termes de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée Hors Taxes est supérieure aux seuils européens (voir ci-dessous).

Seuils de procédure formalisée applicables du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 (montants hors taxes) pour les collectivités territoriales

Objet du marché	Seuils de procédure formalisée (HT)
Fournitures et services	À partir de 215 000 €
Travaux	À partir de 5 382 000 €

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (Article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est possible de présenter une seule liste si elle satisfait à l'obligation de la représentation proportionnelle.

Il vous est donc proposé la liste suivante qui respecte ces obligations et de voter à main levée :

Titulaires :

- Guillaume DERVAL
- David NEUHAARD
- Pascal GOYAL
- Charles BAHOLET
- Pascal HASPOT

Suppléants :

- Marie-Antoinette GUEDES
- Dominique MOURGUES
- Sébastien BLOCH
- Baptiste GUEGAN
- Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **De procéder** au vote à main levée
- **De désigner** les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Guillaume DERVAL
- David NEUHAARD
- Pascal GOYAL
- Charles BAHOLET
- Pascal HASPOT

Suppléants :

- Marie-Antoinette GUEDES
- Dominique MOURGUES
- Sébastien BLOCH
- Baptiste GUEGAN
- Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF

**Pour extrait conforme
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La secrétaire de séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **16 DEC. 2022**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **16 DEC. 2022**